

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
du conseil d'arrondissement du 4 mars 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2014**

1) Jody Negley 14-46904 CA du 4 mars 2014

Madame demande un suivi sur la question qu'elle a posée lors du dernier conseil d'arrondissement en lien avec les sources de financement pour les projets entre autres des ruelles vertes.

Le maire indique que les élus auront prochainement une journée de réflexion et d'orientation justement pour discuter de ce genre de sujets. Les priorités seront également établies

- Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics fera le suivi auprès de la citoyenne.

2) Isabelle Limoges 14-46911 CA du 4 mars 2014

Madame indique être bénévole à l'ASSOM depuis 14 ans. Elle se dit surprise et déçue de la décision de ce soir concernant le terrain synthétique puisque le dossier avait été voté. Elle déplore l'annulation du contrat compte tenu des besoins criants à l'arrondissement et également les pertes monétaires que cette décision représente. Elle demande des explications et des précisions sur ce qui est prévu pour l'aménagement de terrains naturels ainsi que l'échéancier. Elle mentionne que les jeunes s'en vont jouer ailleurs à Montréal et demande ce que les élus vont faire à propos de cela. Elle avise qu'une pétition sera déposée comprenant 892 signatures en faveur d'un terrain synthétique.

Le conseiller Alain Vaillancourt donne des explications. Il indique que la citoyenne a raison quant à l'état des parcs et explique notamment qu'une analyse et des études seront faites et que par la suite un échéancier sera établi. Il mentionne également que les sommes non utilisées pour le terrain synthétique seront réinvesties dans les parcs.

- Répondu sur place

3) Georges Widz 14-46914 CA du 4 mars 2014

Monsieur représente l'association de football du Sud-Ouest. Il indique que pour chaque étude négative concernant les terrains synthétiques il peut en déposer une positive. Il fait part d'éléments négatifs présentement dans les parcs et du piètre état des terrains pour pratiquer le football. Il demande au conseil où est-ce que les joueurs du Sud-Ouest pourront jouer. Il déplore le fait que les jeunes du Sud-Ouest iront jouer ailleurs. Monsieur dépose une lettre de l'ETS à l'appui du projet de terrain synthétique.

Le conseiller Vaillancourt indique que suite à l'annulation du contrat, les argents seront disponibles pour entretenir les parcs et trouver des solutions aux problématiques soulevées.

➤ Répondu sur place

4) Mohamed Ammour 14-46917 CA du 4 mars 2014

Monsieur est un ancien joueur de soccer professionnel. Il représente l'ASSOM avec qui il collabore depuis 5 ans. Il fait part de l'existence de nombreux terrains synthétiques ailleurs qu'au Sud-Ouest et demande aux élus d'aider les jeunes du Sud-Ouest et de leur donner un terrain synthétique, car ils en ont besoin.

➤ Répondu sur place

5) Chantal Gariépy 14-46918 CA du 4 mars 2014

Madame fait partie de l'ASSOM, elle indique avoir été entraîneur pendant plus de 15 ans et dépose une pétition de 802 noms en faveur du terrain synthétique ainsi qu'une lettre d'appui de Concordia Soccer. Elle dit être très déçue de la décision des élus du Sud-Ouest, car le terrain synthétique est une belle opportunité pour les jeunes qui en ont grandement besoin.

Le conseiller Alain Vaillancourt réitère que cette décision est basée sur un ensemble de critères, qu'une évaluation et des analyses seront faites et que les sommes économisées seront réinvesties.

➤ Répondu sur place

6) Patrick Barmard 14-46920 CA du 4 mars 2014

Monsieur est membre de la Coalition verte et se dit heureux de la décision prise par le conseil de favoriser un terrain en gazon naturel puisque les recherches démontrent les bénéfices de ce type de terrain. Il demande au conseil de motiver leur décision.

Le conseiller Alain Vaillancourt indique que le terrain naturel est la meilleure chose pour tous pourvu qu'il soit bien entretenu.

➤ Répondu sur place

7) Céline Rodriguez 14-46926 CA du 4 mars 2014

Concernant l'annulation du contrat du terrain synthétique, madame demande quels sont les critères qui ont amené les élus à prendre une telle décision et quels sont les critères pour accepter un terrain dans la Petite Bourgogne. Elle indique qu'il s'agit là d'une réponse aux promesses électorales qui ont été faites.

La conseillère Anne-Marie Sigouin indique qu'on n'a jamais promis d'annuler le projet, mais on a promis de revoir le projet, et ce, dans l'intérêt des citoyens.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que sur le site de Projet Montréal on ne parle pas d'annuler ce projet. Elle ajoute qu'elle ne savait pas s'il était possible d'annuler ce contrat, cependant suite à des informations et des réflexions faites par le nouveau conseil nous avons décidé de faire une analyse de l'état de la situation et en sommes arrivés à cette conclusion.

➤ Répondu sur place

8) Maxime Bellavance 14-46935 CA du 4 mars 2014

Monsieur demande pourquoi ailleurs dans d'autres arrondissements ou ville on installe des terrains

synthétiques. Il demande également si le Sud-Ouest a les moyens de payer une telle pénalité suite à l'annulation du contrat. Il mentionne que des élus de Projet Montréal dans d'autres arrondissements approuvent des terrains synthétiques dans leur arrondissement et demande pourquoi dans le Sud-Ouest on ne peut en avoir. Monsieur demande des précisions quant à la pénalité.

Le maire indique qu'effectivement on reconnaît qu'il y a production d'îlots de chaleur avec ce type de terrain cependant compte tenu de tous les avantages qu'apportent ces terrains nous avons adopté ce dossier pourvu qu'il y ait une importante plantation d'arbres. Quant à la pénalité, elle est au montant de 82 000 \$ laquelle sera puisée à même les réserves.

Le conseiller Craig Sauvé mentionne que certains terrains synthétiques à Montréal sont installés dans des grands parcs dont la responsabilité est à la ville centre et non à l'arrondissement.

Le maire ajoute qu'il est vrai que c'est la ville centre qui a installé ces terrains synthétiques, mais que pour celui du parc Lafontaine, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a donné son accord et qu'on peut trouver une résolution à cet effet.

➤ Répondu sur place

9) Zachary Quérillon-Haddine 14-46936 CA du 4 mars 2014

Monsieur indique être membre de l'ASSOM depuis 5 ans et il déplore le piètre état du gazon et le peu d'entretien en général du terrain au parc de La Vérendrye. Il indique qu'il devient de plus en plus difficile d'accueillir des équipes dans le Sud-Ouest, car on n'a pas un terrain convenable. Il demande aux élus de faire leur travail et d'agir en conséquence des besoins de l'arrondissement.

La conseillère Anne-Marie Sigouin indique que l'arrondissement va faire en sorte que les terrains soient en bon état afin que tout rentre dans l'ordre et qu'on ne cause pas de pollution par l'enfouissement du terrain synthétique après sa vie utile.

Monsieur Aurèle Blanchette explique de quelle façon le terrain synthétique et ses composantes sont recyclés.

Le conseiller Alain Vaillancourt précise que la durée de vie du terrain synthétique est seulement de 10 ans et qu'ensuite il est enfoui ce qui cause une pollution à long terme et que seules granules seraient recyclées même si elles ne sont plus bonnes. Il donne l'exemple de la Ville de Rosemère.

➤ Répondu sur place

10) Solène Deshaies 14-46949 CA du 4 mars 2014

Madame dénonce la situation concernant l'installation des compteurs intelligents d'Hydro-Québec, le fait qu'il y a des frais advenant le refus de les installer sans compter les effets négatifs sur la santé. Madame demande que le conseil puisse appuyer la motion du conseil municipal à cet effet. Elle soulève une problématique pour les personnes qui habitent en appartement car certaines personnes ne veulent pas les compteurs de nouvelle génération et d'autres oui.

Le maire indique que plusieurs représentations ont été faites et que le conseil de ce soir adoptera une motion à cet effet.

➤ Répondu sur place

11) Mathieu Murphy Perron 14-46952 CA du 4 mars 2014

Monsieur vient appuyer la motion concernant les compteurs d'Hydro-Québec. Il se dit triste d'entendre dans quel état sont les parcs. Il déplore le ton employé par certaines personnes dans la salle. Il demande quels sont les plans pour les parcs du Sud-Ouest.

Le conseiller Alain Vaillancourt mentionne que de nouvelles orientations devront être prises pour remédier au piètre état des parcs et qu'il s'agit là d'une priorité.

Le maire mentionne que les directions agissent selon les orientations qui leur sont données.

➤ Répondu sur place

12) Hazzedine Baghdadi 14-46957 CA du 4 mars 2014

Monsieur est président de l'ASSOM et mentionne que la majorité des citoyens au Sud-Ouest sont en accord avec le terrain synthétique. Il indique qu'un seul terrain pourrait servir de tampon lorsque les autres terrains sont imbibés d'eau par exemple. Demande quelles sont les sommes réelles qui pourront être investies et invite la population à venir voir l'état des terrains au printemps.

Le conseiller Alain Vaillancourt répète que les sommes économisées seront réinvesties et accepte l'offre de monsieur pour aller jouer sur le terrain naturel. Il mentionne aussi que l'échéancier n'est pas encore établi.

➤ Répondu sur place

13) Katia Primeau 14-46962 CA du 4 mars 2014

Madame indique être en faveur de la résolution sur les compteurs intelligents et demande un moratoire pour arrêter l'installation des nouveaux compteurs compte tenu des effets néfastes sur la santé publique.

Le maire indique qu'une motion à cet effet sera adoptée au présent conseil.

➤ Répondu sur place

14) Céline Beck 14-46967 CA du 4 mars 2014

Madame indique habiter près du parc de La Vérendrye et se réjouit de l'annulation du terrain synthétique compte tenu des conséquences néfastes d'un tel terrain. Elle demande comment les citoyens seront consultés sur les aménagements dans le parc.

Le maire donne des explications.

➤ Répondu sur place

15) Vincent Morrissette 14-46968 CA du 4 mars 2014

Monsieur demande des précisions quant à son projet de démolition d'une dépendance derrière son immeuble. Il indique que la réglementation ne lui permet pas de l'aménager comme il le veut. Monsieur dépose des documents à cet effet.

➤ La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises communiquera avec monsieur pour fournir les explications.

16) Viviane Rochon 14-46977 CA du 4 mars 2014

Concernant le terrain synthétique, elle demande ce qui adviendra de la subvention qui a été accordée par le gouvernement et demande des précisions quant à la plantation d'arbres sur le terrain naturel.

Le maire indique que la plantation d'arbres à cet endroit peut être limitée à cause du métro qui passe juste en dessous.

Le conseiller Alain Vaillancourt indique qu'une demande sera faite afin que la subvention soit utilisée pour le terrain naturel.

➤ Répondu sur place

17) Jessica Wilson 14-46980 CA du 4 mars 2014

Madame demande des précisions quant aux travaux qui ont lieu sur la rue Notre-Dame Ouest près de la rue de l'Inspecteur.

➤ La direction des Travaux publics confirme que ce ne sont pas des travaux faits par l'arrondissement et communiquera avec la citoyenne pour lui fournir les renseignements nécessaires.

18) Vincente Perez 14-46984 CA du 4 mars 2014

Monsieur indique qu'il y a des besoins criants dans l'arrondissement qu'on attend un terrain depuis 2003 pour le parc Oscar Peterson et qu'on ne peut plus continuer ainsi. Il demande un engagement concret avec un échéancier. Il doute qu'on puisse utiliser la même subvention pour un autre type de terrain.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'il y aura une analyse qui sera faite prochainement afin de répondre aux besoins du milieu.

Le directeur des Travaux publics indique qu'il y aura un demi-terrain synthétique dans la Petite Bourgogne.

Le conseiller Alain Vaillancourt mentionne avoir vu la maquette de 2009 et aimerait bonifier le projet. Il souhaite entamer une discussion à cet effet.

➤ Répondu sur place

19) Richard Rozzi 14-46989 CA du 4 mars 2014

Au sujet des terrains synthétiques et de sa production d'ilots de chaleur, monsieur demande si l'on prévoit fermer ou démolir d'autres endroits asphaltés qui contribuent à former les ilots de chaleur.

Le conseiller Craig Sauvé indique que l'arrondissement fait une réflexion présentement à ce sujet et ce, pour tous ses projets.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que l'OCPM se préoccupe également de cette question lors de l'étude de projets.

➤ Répondu sur place

20) Irène Lamarre 14-46993 CA du 4 mars 2014

Madame insiste sur le fait que des décisions quant aux ilots de chaleur doivent être prises maintenant pour le futur de nos enfants. Elle souhaite que l'arrondissement mette ses énergies

dans l'entretien des parcs et espaces verts.

Le maire indique que la décision prise ce soir aura certainement des conséquences sur les finances de l'arrondissement et on aura à faire des choix.

Le conseiller Alain Vaillancourt précise que même un terrain synthétique requiert un entretien.

➤ Répondu sur place

21) Benoit Dubé **14-46994** **CA du 4 mars 2014**

Relativement aux compteurs intelligents d'Hydro-Québec, monsieur demande qu'une autre soirée d'information soit organisée avec des personnes bien au courant des effets négatifs de ce type de compteur.

Le maire indique qu'il est possible de tenir une telle soirée et que c'est monsieur Santana qui sera porteur du dossier.

➤ Répondu sur place

22) Pierre Paquin **14-46999** **CA du 4 mars 2014**

Concernant le projet de la Canada Malting, monsieur demande où en est le projet. Il fait part de quelques enjeux en lien avec le projet et le secteur, notamment en matière de sécurité civile.

Le maire indique que le directeur de l'Aménagement urbain pourra regarder ce dossier sous l'angle de la sécurité publique.

➤ Répondu sur place

23) Frédéric Jones **14-47002** **CA du 4 mars 2014**

Monsieur mentionne que les joueurs de soccer n'aiment pas les terrains synthétiques et que les gens devraient être mieux informés sur les conséquences et effets de ces terrains. Il soulève une problématique avec la poussière.

Le conseiller Alain Vaillancourt confirme qu'il y a de plus en plus d'études sur les nano particules (poussières) qui démontrent une certaine émanation.

➤ Répondu sur place

24) Manon Ricard **14-47012** **CA du 4 mars 2014**

Madame fait part d'une problématique concernant un règlement municipal sur le stationnement qui interdirait le stationnement d'un véhicule sur la rue pendant plus de 24 heures consécutives et mentionne avoir reçu une contravention à cet effet. Elle indique que l'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie a modifié ce règlement. De plus, elle mentionne que l'école Honoré-Mercier a également un besoin criant de terrain de football qu'il soit naturel ou non.

Le Maire indique que l'arrondissement va effectivement modifier son règlement sur le stationnement. Il reçoit les commentaires de madame en lien avec les besoins de terrains pour

pratiquer le soccer et le football.

➤ Répondu sur place

25) Marcel Sévigny 14-47013 CA du 4 mars 2014

Concernant le terrain synthétique, monsieur indique que nous avons à faire un virage important présentement et que ça prend du courage politique pour prendre une telle décision. Quant aux compteurs électriques, il indique que la motion est une excellente décision.

➤ Répondu sur place

26) Pierre Marcoux 14-47043 CA du 4 mars 2014

Monsieur remercie l'administration municipale pour avoir permis une randonnée de ski de fond au parc Angrignon qui fut un succès.

Le maire remercie le citoyen pour son intervention.

➤ Répondu sur place

27) Joseph Jackson et monsieur Roman 14-47045 CA du 4 mars 2014

Monsieur est intervenant auprès des jeunes de la Petite Bourgogne. Il déplore le peu d'entretien des terrains de jeu et fait part du besoin criant de terrain synthétique dans l'arrondissement. Il demande quand les jeunes du Sud-Ouest auront un terrain.

Le maire rappelle que l'ancien conseil avait voté en faveur d'un terrain synthétique.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que l'on va faire une analyse et voir comment on peut réinvestir cette somme. Par la suite, on établira un échancier.

➤ Répondu sur place

28) Natasha Alexandroff 14-12947 CA du 14 janvier 2014

Déplore le fait que le bâtiment du 500, rue Bridge, propriété de Ray-Mont Logistics, ait été démoli sans permission et qu'il y ait eu un certain délai avant que les autorités ne soient mises au courant de la situation. Elle indique que l'entreprise devrait être punie pour avoir agi ainsi et que l'on devrait demander un triage des briques et le recyclage de celles-ci et faire une livraison des briques au bâtiment 7. Elle mentionne également qu'un comité sur le patrimoine soit mis sur pieds afin de garder un œil sur tous les atouts patrimoniaux du Sud-Ouest, répertoriés ou non. Elle demande des précisions sur des travaux qui ont lieu rue Sainte-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington.

Le maire indique que pour la situation avec Ray-Mont Logistics, tout ce qui est possible sera fait dont le recours aux tribunaux. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera les vérifications quant aux travaux faits sur la rue Sainte-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington et communiquera avec la citoyenne.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera le suivi sur cette question.

29) Stéphan Chaix

13-333190

CA du 3 décembre

Madame indique avoir adressé plusieurs requêtes concernant le bruit émis par le chauffe-piscine de son voisin. Elle mentionne que la réglementation au Sud-Ouest n'est pas suffisamment restrictive et que dans d'autres arrondissements on est plus sévère. Elle mentionne qu'à Lachine le règlement interdit complètement ce type d'appareil.

Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'une lettre a été transmise à la citoyenne et un suivi de sa demande sera fait au printemps, par la visite d'un inspecteur. De plus, une étude de la réglementation à ce sujet sera faite et des modifications en vue de renforcer nos règlements seront apportées si nécessaire.

➤